

Communiqué de presse : La Cour suprême rétablit enfin les droits de l'ex-président Lula

La CFDT salue la décision de la Cour suprême du Brésil d'annuler les condamnations à l'encontre de l'ancien syndicaliste et ancien président du pays, Inacio Lula da Silva. Celui-ci avait subi un procès uniquement à charge, dans la précipitation pour l'empêcher de se présenter lors des dernières élections présidentielles, ce qui a participé à exacerber les tensions dans le pays.

Nous espérons que la décision de la Cour suprême contribuera à rétablir un débat serein et démocratique au Brésil, après des années de régression économique et sociale, et maintenant une très grave crise sanitaire amplifiée par la gestion catastrophique du président Bolsonaro.

La CFDT exprime sa solidarité avec le personnel soignant brésilien, et avec les syndicats brésiliens qui luttent pour le respect de la démocratie et de la dignité des travailleurs.

DÉCLARATION DE **YVAN RICORDEAU**, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

adhérez

Documents

[La Cour suprême rétablit enfin les droits de l'ex-président Lula](#)